

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 12 NOVEMBRE 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 12 novembre 2002

Aujourd'hui, à seize heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 391 Loi concernant la réalisation d'un projet de débarcadère dans le port de Chandler

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.